

DÉPARTEMENT  
D'INDRE ET LOIRE  
----  
**MAIRIE DE REUGNY**  
10 rue Nationale 37380  
----  
mairie-reugny@wanadoo.fr  
☎ 02.47.52.94.32  
Fax 02.47.52.25.94

**PROCES-VERBAL**  
**DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
  
**du 26 AVRIL 2016**

Date de convocation : 18 avril 2016  
Nombre de conseillers municipaux :  
En exercice : 19  
Présents : 17  
15 jusqu'à 21 h-16 jusqu'à 21 h 40 et  
17 après 21 h 40  
Pouvoirs :  
2 jusqu'à 21 h 40 - 1 après 21 h 40  
Votants : 18.

L'an deux mille seize, le vingt-six avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Axelle TRÉHIN, Maire de REUGNY.

**Etaient présents** : Mmes Tréhin – Joubert – Pain – Debrune – Fontaine – Pinot – Heulin-Goujon – Serpereau – Chauffeteau (arrivée à 21 h 40) - MM. Perrin – Souchu – Toker – Lictévout – Desnoë - Bazin – Martin - Guignard (arrivée à 21 h).

**Absents excusés** : Mme Gauthier, Mme Chauffeteau (jusqu'à 21 h 40).

**Absent** : M. Szuptar.

**Pouvoirs** : Mme Gauthier à Mme Tréhin – Mme Chauffeteau à M. Toker (de 20 h 40 à 21 h 40).

**Secrétaire de séance** : Mme Joubert.

-----

Ouverture de la séance par Madame le Maire à 20 h 40.

- **Procès-verbal de la séance du 29 mars 2016** : Mme Tréhin rappelle que les membres du Conseil Municipal ont été destinataires du procès-verbal de la séance du 29.03.2016 par mail. Madame le Maire demande aux conseillers leurs observations. Aucune observation. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal.

**Délibération n° 44/2016 – Installation d'un nouveau conseiller municipal et détermination de l'ordre du tableau** :

Suite à la démission de Monsieur Daniel SELLIER, conseiller municipal, il convient d'installer un nouveau conseiller municipal et de modifier l'ordre du tableau.

En application de l'article L. 270 du Code électoral, qui stipule que le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que de soit, Madame Marie-Odile SERPEREAU, née le 09/06/1953 à LYON 6<sup>ème</sup> arrondissement, est installée dans ses fonctions, en qualité de conseillère municipale.

Le Conseil Municipal, par 15 membres présents et 2 pouvoirs (Mme Gauthier à Mme Tréhin - Mme Chauffeteau à M. Toker), a :

- pris acte de la démission de Monsieur Daniel SELLIER
- proclamé l'installation d'une nouvelle conseillère municipale en la personne de Madame Marie-Odile SERPEREAU
- approuvé la détermination de l'ordre du tableau ci-après :

Fonction <sup>1</sup>	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	Mme	TRÉHIN Axelle	10.10.1970	23.03.2014	504
Premier Adjoint	M.	PERRIN Daniel	23.10.1949	23.03.2014	504
Deuxième Adjoint	Mme	LHOMME GAUTHIER Françoise	16.06.1956	23.03.2014	504
Troisième Adjoint	M.	SOUCHU Christian	07.07.1955	23.03.2014	504

Quatrième Adjoint	Mme	CHAUFFETEAU Catherine	09.01.1974	23.03.2014	504
Cinquième Adjoint	M.	TOKER Nicolas	23.11.1969	23.03.2014	504
Conseillère Municipale	Mme	DEBRUNE France	23.04.1942	23.03.2014	504
Conseiller Municipal	M.	BAZIN Armel	08.11.1943	23.03.2014	504
Conseillère Municipale	Mme	FONTAINE Geneviève	20.07.1954	23.03.2014	504
Conseiller Municipal	M.	LICTEVOUT Vincent	28.10.1967	23.03.2014	504
Conseillère Municipale	Mme	PINOT Béatrice	05.08.1968	23.03.2014	504
Conseillère Municipale	Mme	PAIN Irène	23.01.1974	23.03.2014	504
Conseiller Municipal	M.	MARTIN Mickaël	28.01.1975	23.03.2014	504
Conseiller Municipal	M.	GUIGNARD Vincent	27.09.1975	23.03.2014	504
Conseillère Municipale	Mme	JOUBERT Sandrine	08.04.1976	23.03.2014	504
Conseillère Municipale	Mme	SERPHEREAU Marie-Odile	09.06.1953	23.03.2014	504
Conseiller Municipal	M.	SZUPTAR Michel	17.05.1957	23.03.2014	320
Conseiller Municipal	M.	DESNOË Philippe	24.01.1962	23.03.2014	320
Conseillère Municipale	Mme	HEURLIN GOUJON Anne	23.06.1973	23.03.2014	320

**- Délibération n° 45/2016 – Désignation modifiée au 26 avril 2016 des délégués qui siègeront aux Syndicats Intercommunaux – aux Commissions particulières à structure obligatoire – aux Commissions Communales et aux Comités Consultatifs :**

Le Conseil Municipal, suite à l'installation de la nouvelle conseillère municipale, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité à main levée les élus qui siègeront :

I) AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL suivant :

\* **COMITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL CAVITÉS 37 :**

- 1 Elu Titulaire : M. Armel BAZIN – 1 Elu Suppléant : Mme Marie-Odile SERPEREAU

II) AUX COMMISSIONS PARTICULIÈRES A STRUCTURE OBLIGATOIRE :

\* **CORRESPONDANT DÉFENSE :**

M. Philippe DESNOË

III) AUX COMITÉS CONSULTATIFS :

\* **COMITÉ CONSULTATIF INFORMATION-COMMUNICATION-CULTURE :**

Mme Marie-Odile SERPEREAU

\* **COMITÉ CONSULTATIF JEUNESSE-AFFAIRES SCOLAIRES-RESTAURATION :**

Mme Marie-Odile SERPEREAU

\* **COMITÉ CONSULTATIF VIE ASSOCIATIVE-SPORT :**

Mme Marie-Odile SERPEREAU.

*Nota :* Mme Marie-Odile SERPEREAU sera également le lien entre la jeunesse et les personnes âgées dans le cadre de l'animation AGÉVIE.

*Se renseigner* pour remplacer Mme Serpereau au CCAS : Mme Serpereau était actuellement membre extérieur représentant des Associations de Retraités et de Personnes Agées.

**- Délibération n° 46/2016 - Avenir du bureau de poste : nouveau dispositif proposé:** Madame le Maire rappelle toutes les réunions, tous les courriers et tous les entretiens qui ont eu lieu avec les différentes instances, notamment la rencontre à Paris avec M. Philippe WAHL, Président Directeur Général du Groupe la Poste pour le devenir du bureau de poste de Reugny. Elle rappelle également les courriers de soutien et d'intervention de Madame Greff, Députée d'Indre-et-Loire et de Monsieur Filleul Sénateur d'Indre-et-Loire.

Actuellement le bureau de poste de Reugny a une plage d'ouverture de 21 heures par semaine lorsque les agents sont présents. Compte-tenu des fermetures répétées du bureau de poste depuis un an les 21 heures d'ouverture prévues ne sont jamais effectives.

Les services de la Poste proposent au Conseil Municipal de maintenir le bureau de poste actuel en recrutant un facteur-guichetier avec une ouverture au public de 14 h 30. Le facteur-guichetier aurait pour

missions à la fois la distribution du courrier et l'accueil au bureau de poste pendant les permanences d'ouverture du guichet à hauteur de 14h30 et ce, pendant 3 années à compter du mois de septembre 2016.

Les opérations postales et bancaires réalisables actuellement au bureau de poste seront maintenues.

Les services de la Poste s'engagent sur le remplacement du facteur-guichetier en cas d'absence ou de maladie.

*Arrivée de M. Guignard à 21 heures.*

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les plages horaires d'ouverture du bureau seront étudiées en concertation avec les services de la poste.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU les discussions établies avec les nouveaux interlocuteurs de la Poste,

VU le compromis pris en compte par la Poste pour la mise en place d'un nouveau dispositif élaboré pour le maintien du service public,

Après en avoir délibéré :

- ACCEPTE à l'unanimité le nouveau dispositif qui permettra d'assurer une plage horaire d'ouverture plus sûre qu'actuellement avec les fermetures intempestives en raison des agents non remplacés.

**- Délibération n° 47/2016 – 1<sup>er</sup> Pacte de transition citoyenne en Indre et Loire – mesures retenues par la Commune de REUGNY :**

Madame le Maire rappelle la délibération n° 107/2015 en date du 2 novembre 2015 par laquelle le Conseil Municipal avait souhaité, à la majorité, s'engager dans au moins 8 mesures les plus adaptées à la situation de la Commune, mesures étudiées par le groupe de travail composé d'élus en lien avec le Collectif de Transition Citoyenne.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le groupe de travail s'est réuni 2 fois et que plusieurs réunions ont eu lieu avec le Collectif.

Madame le Maire donne lecture des mesures retenues par le groupe de travail.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- VALIDE à l'unanimité les 7 mesures retenues par le groupe de travail :

1 ➤ Favoriser les modes de déplacements actifs

2 ➤ Aménager une aire de stationnement pour faciliter le covoiturage : terrain ancienne ligne de chemin de fer situé face à la voie verte dossier en cours d'étude auprès du Conseil Départemental

3 ➤ Mettre à disposition un terrain pour développer un projet de jardin partagé : rue de la Grange des Dîmes et rue Louise de la Vallière en cours

4 ➤ Etudier la mise à disposition une toiture d'un bâtiment public pour l'installation de panneaux photovoltaïques financés en commun par les habitants et la commune

5 ➤ Introduire des repas végétariens dans les menus de la restauration collective en favorisant les produits biologiques et locaux

6 ➤ Organiser au moins deux ateliers de sensibilisation à la consommation responsable et aux économies d'énergie dans le cadre des temps d'activités périscolaires.

7 ➤ Faire savoir que la commune a délibéré pour se placer en zone « Hors Taffita »

- AUTORISE à l'unanimité Madame le Maire à signer le Pacte de Transition Energétique le samedi 30 avril 2016 à 17 h salle des loisirs avec l'Association Transition Brenne représentant le Collectif Transition

- CHARGE le groupe de travail d'étudier plus précisément les mesures à mettre en place et de les rapporter au Conseil Municipal pour validation par celui-ci.

**- Délibération n° 48/2016 – Travaux de voirie pluriannuel 2016 :**

Madame le Maire donne la parole à M. Souchu, adjoint chargé de la voirie et des services techniques, qui rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 29 mars 2016, a inscrit des crédits au budget 2016 pour les travaux de voirie pluriannuel 2016.

Il rappelle également que lors de cette même séance, le Conseil Municipal, par délibération n° 40/2016, a accepté de signer une convention pour récupération de la TVA par la CCV en 2016 sur les dépenses de voirie 2016 en investissement effectuées par la Commune dans le cadre du marché Groupement de commandes avec la CCV.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE à l'unanimité de réaliser les travaux de voirie ci-après désignés dans le cadre du Groupement de commandes précité :

1) RD 46 – Revêtement sur trottoir rue Edmond Chédéhoux (du panneau d'agglomération au n° 36 côté Est sur 250 ml) pour 18.348,00 HT : la haie sera enlevée compte-tenu de son mauvais état

2) Reprise du tapis général d'enrobé de la chaussées rue de la Croix-Blanche (sur 300 ml) pour 18.250,60 € HT (la Commune de Chançay fera en même temps son côté de chaussée)

3) Reprise de bordures angle rues de la Duchae et Pasteur pour 3.478,90 € HT.

Les projets 1 et 2 bénéficient d'une subvention Fonds Départemental de Solidarité Rurale 2016 Socle de 17.318 € octroyée par le Conseil Départemental.

Nota : le 4<sup>ème</sup> projet Création d'un cheminement piéton entre l'école et la mairie (sur 75 ml) pour 7.139,00 € HT prévu dans ce programme sera réalisé ultérieurement lorsque les travaux en cours du coteau pris en charge par la CCV seront terminés.

- PRÉCISE que les bons de commande seront signés et transmis par Madame la Présidente de la CCV à l'Entreprise COLAS
- AUTORISE Madame le Maire à régler à la CCV le montant HT des travaux et la partie de la TVA non compensée par le FCTVA
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents administratifs et comptables se rapportant à ce dossier
- DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2016 – article 2315-298.

**- Délibération n° 49/2016 – Garde-corps pour la mise en sécurité de l'accès piétons au dessus du cours d'eau la Rouère et la sortie de secours salle des loisirs en centre Bourg situé face à l'Ecole Lucie Aubrac :**

Madame le Maire donne la parole à M. Souchu, adjoint chargé de la voirie et des services techniques, qui rappelle les crédits inscrits au Budget 2016 pour les travaux projetés pour sécuriser l'accès piéton au dessus du cours d'eau et la sortie de secours de la salle des loisirs.

M. Souchu rappelle au Conseil Municipal l'urgence de réaliser ces travaux de sécurisation piétonne.

LE CONSEIL MUNICIPAL, compte-tenu de l'urgence et après en avoir délibéré :

- ACCEPTE à l'unanimité le devis de l'Entreprise ART et FER – ZA de l'Imbauderie 37380 Crotelles pour la fourniture et la pose de garde-corps sur l'accès piéton au dessus de la Rouère et la sortie de secours de la salle des loisirs pour un montant de 4.325,24 € HT et 5.190,28 € TTC
- AUTORISE Madame le Maire pour signer le devis bon pour commande ainsi que tous documents administratifs et comptables se rapportant à ce dossier
- DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2016 – article 2315-299.

**- Retrait devis travaux réfection peintures de différents bâtiments** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'Entrepreneur pressenti a de graves problèmes de santé. Il est nécessaire de consulter à nouveau des entreprises.

**- Délibération n° 50/2016 – Demande du Fonds de Concours 2016 auprès de la Communauté de Communes du Vouvrillon :**

Dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) validé par Arrêté Préfectoral en date du 25 février 2016, la Commune de Reugny va procéder à la rénovation des bâtiments de l'Ecole Lucie Aubrac pour le rendre accessible notamment aux personnes à mobilité réduite et en même temps améliorer la performance énergétique.

Cet important projet nécessite la programmation des travaux sur deux années.

La Commune a confié au Bureau d'étude thermique Tour'EN Ingénierie la réalisation d'un audit énergétique de type Energétis Collectivité Bâtiment qui s'inscrit dans une démarche de maîtrise de l'énergie sur le patrimoine communal.

Une estimation financière a été réalisée par l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales (A.D.A.C.) 34 Place de la préfecture 37000 Tours pour la partie des travaux d'isolation du bâtiment abritant l'Ecole Maternelle qui s'élève à 202.700 € HT compris les frais de maîtrise d'œuvre, d'études, de diagnostic amiante et plomb.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- DONNE à l'unanimité un accord de principe pour réaliser les travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite dans les bâtiments scolaires et d'isolation énergétique dans le bâtiment abritant l'Ecole Maternelle
- ACCEPTE la première tranche de l'estimation financière pour les travaux d'isolation énergétique évaluée par l'ADAC pour un montant de 202.070 € HT et 242.484 € TTC
- SOLLICITE un Fonds de Concours d'un montant de 44.822,00 € auprès de la Communauté de Communes du Vouvrillon
- DIT que les travaux d'isolation seront financés par une subvention DETR 2017 – une subvention par la Région Contrat de Pays Plan Isolation estimée à 50 % - le Fonds de Concours de la CCV pour 44.822 € et le reste par un emprunt
- DIT que les crédits sont inscrits pour partie au Budget 2016 – article 2315-307.

**- Délibération n° 51/2016 – Changement de la fenêtre de la salle des archives au 1<sup>er</sup> étage de la mairie :**

Madame le Maire donne la parole à M. Toker, adjoint chargé des bâtiments, qui informe le Conseil Municipal du très mauvais état de la dernière fenêtre non isolée dans la salle des archives de la mairie. La salle des archives a été entièrement isolée et réaménagée depuis 3 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE à l'unanimité le devis de l'Entreprise MJD Sarl repreneur – ZA Sêtre 37380 Reugny pour la fourniture et la pose d'une fenêtre en PVC blanc vitrage ITR 4 16 4 pour un montant de 830,00 € HT compris main d'œuvre et 996,00 € TTC
- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis bon pour accord ainsi que tous documents administratifs et comptables se rapportant à ce dossier
- DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2016 – article 615221.

- **Porte d'entrée principale de la mairie** : Prendre contact avec un menuisier pour procéder à sa remise en état.

- **Retrait dossier câblage informatique à l'école** : devis non réceptionné en mairie.

- **Délibération n° 52/2016 – Feu d'artifice 14 juillet 2016** :

Madame le Maire donne la parole à M. Souchu, Adjoint chargé de la voirie, qui présente au Conseil Municipal un devis pour le feu d'artifice 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE à l'unanimité le devis de la Société Pyro Concept – ZI des Poujeaux 6 rue des Artisans 37530 Nazelles Négron pour la fourniture du Feu d'artifice musical 2016 pour un montant de 2.716,67 € HT et 3.260,00 € TTC avec un tableau offert avant le bouquet final pour les 25 ans de la Société
- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis bon pour commande et toutes les pièces administratives et comptables se rapportant à ce dossier
- DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2016 article 6232.

- **Délibération n° 53/2016 - Fleurissement 2016 : Proposition d'un concours par rue et écart** :

Madame le Maire donne la parole à Mme Fontaine, conseillère municipale en charge du fleurissement, qui constate que les inscriptions au concours des maisons fleuries diminuent d'année en année.

Mme Fontaine fait part au Conseil Municipal de propositions des membres du Comité Fêtes et Cérémonies en date du 11 avril 2016. Les travaux de jardin du presbytère, la rue de la Poste et la place du 8 mai sont terminés et le résultat va changer notre bourg. Il faut continuer à embellir nos rues, nos hameaux afin de rendre notre village encore plus charmant, plus accueillant.

Le comité propose une nouvelle orientation :

- fleurissement par rue et lieu-dit sur un thème commun (par exemple : même couleur pour les jardinières des fenêtres, objets insolites ou revisités visibles de la rue)
- inscriptions : elles ne seront plus individuelles mais avec un minimum de 3 personnes par rue ou par hameau

*Arrivée à 21 h 40 de Mme Chauffeteau.*

- réfléchir à une remise de prix peut-être lors de la journée des peintres à savoir un bon pour l'année suivante à chaque habitant de la rue.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE à l'unanimité la nouvelle formule pour le fleurissement de la commune
- CHARGE le Comité Fêtes et Cérémonies de préparer le nouveau dispositif pour 2016 et de rapporter au Conseil Municipal qui validera les montants des prix octroyés
- CHARGE Mme Fontaine de prévenir de la non-inscription de la commune aux Villes et Villages fleuris.

- **Délibération n° 54/2016 – Equipement d'une classe mobile avec vidéoprojecteur interactif** :

Madame le Maire donne la parole à Mme Chauffeteau, adjointe chargée de la jeunesse, qui rappelle au Conseil Municipal que le CM1 a été équipé en classe mobile en 2015 avec 1 vidéoprojecteur interactif et 12 ordinateurs portables. Il avait été décidé d'équiper au fur et à mesure les classes avec un vidéoprojecteur pour que chaque élève bénéficie de cette nouvelle fonction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DÉCIDE à l'unanimité de retenir la Société FEPP Informatique – ZA du Prieuré 37530 Pocé sur Cisse pour l'équipement d'une nouvelle classe mobile avec 1 vidéoprojecteur interactif et 1 ordinateur portable pour un montant de 2.575,76 € HT et 3.090,91 € TTC
- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis bon pour commande ainsi que tous documents administratifs et comptables inhérents à ce dossier
- DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2016 – article 2183-308.

- **Délibération n° 55/2016 – Maintenance logiciels sur matériel SMART acquis en 2015** :

Madame le Maire donne la parole à Mme Chauffeteau, adjointe chargée de la jeunesse, qui rappelle le matériel informatique acquis en 2015 pour les écoles dans le cadre de l'équipement d'une classe mobile (CM1).

Ce matériel qui intègre des logiciels pédagogiques avait une garantie gratuite d'une année. Il est donc nécessaire pour que les élèves continuent à bénéficier de ces modules pédagogiques, d'être titulaire d'un contrat de maintenance.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE à l'unanimité d'établir un contrat de maintenance de 3 années auprès de la Société FEPP Informatique – ZA du Prieuré 37530 Pocé sur Cisse pour un montant de 259,00 € HT et 310,80 € TTC
- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis bon pour commande ainsi que tous documents administratifs et comptables se rapportant à ce dossier
- DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2016 article 6156.

- **Informations diverses** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal :
  - \* Réforme scolaire : subvention de 90 € par enfant
  - \* Région Contrat de Pays : subvention de 49.200 € pour les travaux d'aménagement de jardins
  - \* Affaire La lande : M. Brossillon a déposé un pourvoi en cassation.
  
- **Fusion CCET/CCV** : Madame le Maire présente au Conseil Municipal un diaporama avec toutes les explications nécessaires à la fusion. Chaque communauté travaille de son côté et toutes les propositions seront examinées lors d'une réunion le 28 avril prochain. Les documents seront transmis aux conseillers municipaux.
  
- **Rappels des prochaines fêtes et cérémonie** :
  - \* Le Vélo Sport de Monnaie organise le 22 mai le Tour du Vouvrillon : vous pouvez vous inscrire en mairie si vous souhaitez être signaleur
  - \* jeudi 5 mai : marche de l'Ascension départ à 17 h 30 place de l'Eglise
  - \* Dimanche 8 mai : cérémonie à 11 h 15.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 22 h 45.